

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :

Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :

Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY

Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT

Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE

Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :

Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :

Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

*_*_*_*

Ordre du jour

Désignation du Secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

1. Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 – PETR Centre Cher – Validation de la nouvelle maquette financière et de l'avenant n°1

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

2. Approbation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune d'Allogny – Groupement solidaire REHA Assainissement et SOGEA NOTP
3. Fixation des tarifs eau potable sur les communes de Neuvy Deux Clochers et de Neuilly en Sancerre
4. Désignation des délégués du SMERSE en représentation de substitution du SIAEP Neuvy Deux Clochers – Neuilly en Sancerre
5. Présentation des rapports annuels des délégataires eau potable
6. Présentation des rapports annuels des délégataires assainissement collectif

ENVIRONNEMENT

7. Approbation du règlement de Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés (SPGD)
8. Approbation du règlement intérieur des déchèteries

TOURISME

9. Centre Céramique – Validation du prix de vente du catalogue Japon

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10. Aides aux entreprises – Modification du porteur de projet

ANIMATION DU TERRITOIRE

11. Culture – Règlement intérieur et contrats de location de l'Espace Culturel Victor Hugo

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

12. Approbation de la demande d'agrément du projet Espace Jeunes à Fussy Prestation Service Jeunes auprès de la CAF

FINANCES

13. Budget ordures ménagères – Créances éteintes et créances admises en non-valeur
14. Budget centre de loisirs – Créances éteintes
15. Budget eau régie – Créances éteintes
16. Budget assainissement régie – Créances éteintes
17. Installation d'assainissement non collectif – Participation financière de la Communauté de Communes
18. Décision modificative n°1 – Budget assainissement non collectif 2021
19. Décision modificative n°2 – Budget Centre de Loisirs 2021
20. Compétence eau et assainissement – Signature du procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
21. Subvention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) - Reversement d'un trop perçu
22. Marchés d'assurances – Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale

RESSOURCES HUMAINES

23. Modification du tableau des effectifs

*_*_*_*_*

ADMINISTRATION GENERALE

1. CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2018-2024 – PETR CENTRE CHER – VALIDATION DE LA NOUVELLE MAQUETTE FINANCIERE ET DE L'AVENANT N°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la nouvelle maquette financière du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024 du PETR Centre Cher,

- d'approuver l'avenant n°1 « Après bilan » du CRST du PETR Centre Cher 2018-2024

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 « Après bilan » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Centre Cher 2018-2024 et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE D'ALLOGNY – GROUPEMENT SOLIDAIRE REHA Assainissement - SOGEA NOTP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n° 1 au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune d'Allogny avec le groupement solidaire REHA Assainissement - SOGEA NOTP

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de 10 077,00 € HT portant le montant total du marché de 205 524 € HT à 215 601 € HT, et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

3. FIXATION DES TARIFS EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE NEUVY DEUX CLOCHERS ET DE NEUILLY EN SANCERRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de compléter la délibération n°140121-09 du 14 janvier 2021 comme suit :

- **Redevance liée à l'abonnement (part fixe) due par tous les usagers (domestiques, industriels, vente d'eau aux collectivités) revenant à la collectivité**

	Gestion	Tarif antérieur HT	Nouveau tarif HT	Nouveau tarif TTC
NEUVY DEUX CLOCHERS	DSP	60,00 €	60,00 €	63,30 €
NEUILLY EN SANCERRE	DSP	60,00 €	60,00 €	63,30 €

- **Redevance liée aux m³ consommés (part variable) pour les usagers domestiques revenant à la collectivité :**

	Gestion	Tarif antérieur	Nouveau tarif HT	Nouveau tarif TTC
NEUVY DEUX CLOCHERS	DSP	0,44 €	0,44 €	0,4642 €
NEUILLY EN SANCERRE	DSP	0,44 €	0,44 €	0,4642 €

- de fixer les tarifs de l'eau potable du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 comme mentionnés ci-dessus

Adopté à l'unanimité

4. DESIGNATION DES DELEGUES DU SMERSE EN REPRESENTATION DE SUBSTITUTION DU SIAEP NEUVY DEUX CLOCHERS – NEUILLY EN SANCERRE

Sont élus représentants de la Communauté de Communes au sein du SMERSE :

- Pour la commune de NEUVY DEUX CLOCHERS :
 - Monsieur Jean-François TURPAULT : titulaire
 - Monsieur Jean-Jacques CAMBIER : suppléant

- Pour la commune de NEUILLY EN SANCERRE :
 - Monsieur Emmanuel JAFFRE : titulaire
 - Monsieur Pascal BAUDENS : suppléant

5. PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte des rapports annuels pour l'exercice 2020

Adopté à l'unanimité

6. PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte des rapports annuels pour l'exercice 2020

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

7. APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPGD)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le nouveau règlement de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021
- d'autoriser le Président à signer le document et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

8. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le nouveau règlement de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021
- d'autoriser le Président à signer le document et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

TOURISME

9. CENTRE CERAMIQUE – VALIDATION DU PRIX DE VENTE DU CATALOGUE JAPON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le prix de vente du catalogue édité à l'occasion de l'exposition « Céramiques japonaises », au prix de 10€ TTC l'unité
- d'autoriser la vice-présidente en charge du Tourisme à signer les documents afférents à cette vente

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10. AIDES AUX ENTREPRISES – MODIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier la délibération n° 240621-187 afin d'accorder 10 000 € dans le cadre du dispositif d'aides immobilière à la SCI GT Ingénierie
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de l'Economie à signer les documents afférents à cette subvention

Adopté à l'unanimité

ANIMATION DU TERRITOIRE

11. CULTURE – REGLEMENT INTERIEUR ET CONTRATS DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Espace Culturel Victor Hugo
- d'approuver les contrats de location et de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Victor Hugo
- de fixer leur date d'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de la Culture à signer le règlement intérieur, les contrats de location et de mise à disposition de la salle de spectacle et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

12. APPROBATION DE LA DEMANDE D'AGREMENT DU PROJET ESPACE JEUNES A FUSSY PRESTATION SERVICE JEUNES AUPRES DE LA CAF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, l'agrément du projet Espace Jeunes à Fussy « PS JEUNES » à hauteur de 12 000 € par an
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

FINANCES

13. BUDGET ORDURES MENAGERES – CREANCES ETEINTES ET CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 1 614.20 €
- d'admettre en non-valeur la somme de 19 004.96 € pour des créances sur la période 2010-2020
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Adopté à l'unanimité

14. BUDGET CENTRE DE LOISIRS – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 512.40 €
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Adopté à l'unanimité

15. BUDGET EAU REGIE – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 860.11 €
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Adopté à l'unanimité

16. BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 676.20 €
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Adopté à l'unanimité

17. INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder au versement de la somme de 2 094,13 au propriétaire
- d'autoriser le Président à signer la convention d'accord passée avec le propriétaire pour acter la fin du litige

Adopté à l'unanimité

18. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	+3 000€
D	Fonctionnement	023 – Virement section investissement	-3 000€
R	Investissement	021- Virement section fonctionnement	-3 000€
D	Investissement	2182 - Matériel de transport	-3 000€

Adopté à l'unanimité

19. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET CENTRE DE LOISIRS 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	6542 - créances éteintes	+600€
R	Fonctionnement	6419 – remboursement rémunération	+600€

Adopté à l'unanimité

20. COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT - SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021
- d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

21. SUBVENTION « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEPCV) - REVERSEMENT D'UN TROP PERÇU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder au remboursement du trop-perçu de 74 857,65€ correspondant à la subvention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité

22. MARCHES D'ASSURANCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de constituer un groupement de commandes avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour les marchés d'assurances
- d'approuver la convention constitutive du groupement à intervenir entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, pour définir les conditions de fonctionnement du groupement, et ce pour toute la durée des marchés et de ses éventuels avenants
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

23. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer :
 - A compter du 1^{er} novembre 2021 :
 - Un poste d'agent non titulaire à temps non complet (18/35^{ème}) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1 2°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation touristique

- à compter du 1^{er} décembre 2021 :
 - Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21/35^{ème}) titulaire
- de transformer
 - à compter du 1^{er} novembre 2021 :
 - Un poste de technicien titulaire (Assainissement non collectif) à temps complet créé au conseil communautaire du 07 février 2019 en un poste d'adjoint technique titulaire (Agent Assainissement non collectif) à temps complet
 - Un poste de rédacteur territorial titulaire (gestionnaire clientèle eau) à temps non complet 17.5/35^{ème} créé au conseil communautaire du 17 décembre 2020 en un poste de rédacteur territorial titulaire (gestionnaire clientèle eau) à temps complet
 - à compter du 1^{er} décembre 2021 :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5/35^{ème} en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 18/35^{ème}
- de supprimer suite à des avancements de grade et des départs de la collectivité :
 - 1 poste d'attaché titulaire à temps complet
 - 3 postes d'Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise titulaire à temps non complet (28/35^è)
 - 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps complet
 - 1 poste d'agent social titulaire à temps complet
 - 1 poste d'agent social titulaire à temps non complet (28/35^{ème})
 - 1 poste de bibliothécaire titulaire à temps complet
 - 1 poste de technicien titulaire à temps complet
 - 1 poste d'agent social titulaire à temps non complet (18/35^{ème})
- de supprimer à compter du 1^{er} novembre 2021 :
 - 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (17.5/35^{ème})
- de supprimer à compter du 16/11/2021 :
 - 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (24/35^{ème})

Adopté à l'unanimité

Aux Aix d'Angillon, 27 octobre 2021

Le Président,



Christophe DRUNAT